

AVIS D'APPEL A PROPOSITIONS N° PIPARV-B/24/S/2025-2026 POUR LA REALISATION DES ETUDES TECHNIQUES POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES HANGARS DE STOCKAGE DE PRODUITS VIVRIERS

Date de publication : 24/12/2025

Date d'ouverture des offres : 26/01/2026

1. Le Projet d'Intensification de la Production Agricole et de Réduction de la Vulnérabilité au Burundi, « PIPARV-B », invite les personnes morales à soumettre des propositions en vue de la fourniture des services de conseil technique, relatives à la **réalisation des études techniques pour les travaux de construction des hangars de stockage de Produits vivriers.**

Les sites concernés sont :

- 1) Hangar de stockage de Produits vivriers sur la colline CAHI/Sous colline Cogo, Zone RWABIRO en commune Ngozi, Province BUTANYERERA ;
 - 2) Hangar de stockage de Produits vivriers sur la colline JANI, Sous colline BURINGA, Zone BWASARE, commune MUYINGA, Province BUHUMUZA ;
 - 3) Hangar de stockage de Produits vivriers sur la colline TYE /sous colline RUTOVU, Zone NYARUSANGE, Commune GISHUBI, Province Gitega ;
 - 4) Hangar de stockage Produits vivriers sur la colline NTUNDA, Zone NYABIRABA, commune GISHUBI, Province Gitega ;
2. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes morales, résidentes au Burundi, participant à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement de soumissionnaires et possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.
 3. Ne peut pas participer à l'Appel d'Offres, tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacités énumérées à l'article 161 du Code des marchés publics du 29 janvier 2018.
 4. La société de conseil sera choisie selon la méthode dite de sélection dans le cadre d'un budget déterminé "SCBD".
 5. Le budget déterminé pour ce marché est de soixante millions de francs burundais, hors la taxe sur la valeur ajoutée (60.000.000 BIF HTVA).
 6. Le délai prévu pour la réalisation de cette mission est de quarante-cinq (45) jours calendriers prenant cours à partir de la date d'ordre de service de commencer la prestation.
 7. La visite des sites est prévue en date des 7 et 8 janvier 2026 et la rencontre aura lieu au chef-lieu de chaque commune (ancien découpage) à 10heure.
 8. Les bureaux d'études désireux de présenter une proposition devront se procurer le dossier d'appel à propositions moyennant le paiement d'un montant non remboursable de 50.000 BIF, dont la moitié (25.000 BIF) sera versée sur le sous-compte des recettes non fiscales de l'Etat n° CC10003 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB), et l'autre moitié (25.000 BIF) sur le compte n° CC12991 ouvert à la BRB au nom du PIPARV-B/RECETTES INTERNES.

9. La proposition doit être soumise au plus tard le 26/12/2026 à 10 heures heure locale.
10. La proposition doit être valable pour une durée de 90 calendaires jours à compter de la date limite de soumission susmentionnée.
11. Les propositions seront ouvertes le 26/12/2026 à 10 heures 30 minutes, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Damase NTIRANYIBAGIRA

Coordonnateur du PIPARV-B

